L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DU CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, Une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES.—Les plusieurs lignes carré de chaque langue, sont à payer comptant. Les Annonces qui seront insérées plusieurs fois, seront payées comme nouvelles à chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les prix de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les ordres et paiements seront marqués de décès, etc. Les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, 300; des agences pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur; et les maisons de commerce ayant le nombre considérable d'abonnemens se jugent d'avance.

Le privilège d'une insertion aux avis contient le droit à un cartel d'échange gratis, et vice versa.

LES ANNONCES de marchées et de ventes, les articles pour appeler l'attention du public, et les avis d'immeubles, seront insérés à la première page de l'Abeille.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles paiement à proportion de leur étendue.

LES ANNONCES en anglais seront payées comme les autres.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que par intervalles paiement à proportion de leur étendue.

LES ANNONCES en anglais seront payées comme les autres.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que par intervalles paiement à proportion de leur étendue